

Le crédit d'impôt : comment ça marche ?

Les prestations d'entretien de la maison et travaux ménagers que notre entreprise réalise pour vous et qui entrent dans le cadre des services à la personne vous permettent de bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50%*** sur le montant des prestations facturées.

Cet avantage fiscal concerne tous les contribuables (actifs, retraités...) qui déclarent leurs impôts en France, aussi bien pour la résidence principale que secondaire !

Plafond annuel des dépenses en entretien de la maison et travaux ménagers

12 000 €
dépensés en entretien de la maison et travaux ménagers par an

=

6 000 €
de crédit d'impôt au maximum par an

50% de crédit d'impôt* sur les prestations suivantes :

- Nettoyage de l'intérieur du domicile
- Aspirateur, serpillère
- Repassage
- Nettoyage de l'extérieur du domicile : balcons, terrasses
- Ménage de printemps
- Nettoyage des vitres

Ces prestations peuvent aussi bien être réalisées dans votre résidence principale que secondaire, que vous soyez propriétaire ou locataire !



Vos avantages en faisant appel à notre entreprise

Pour vous offrir le meilleur des services à la personne, notre entreprise est adhérente de la coopérative Accès SAP. Cette adhésion nous permet de vous faire profiter de nombreux avantages !



Un savoir-faire et une expertise professionnelle

50%

50% de crédit d'impôt* sur nos prestations



Un service clients dédié aux services à la personne



Un espace client en ligne sécurisé

- Retrouvez vos factures et vos devis
- Signez vos devis
- Payez vos factures
- Téléchargez vos attestations fiscales
- Inscrivez-vous gratuitement au service de l'Avance immédiate



Des moyens de paiement flexibles



CB



Virement



Chèque



CESU préfinancés



Avance immédiate

Grâce au service de l'Avance immédiate, réglez uniquement 50% du montant de nos factures et profitez ainsi de votre crédit d'impôt en temps réel !



Avance immédiate, un service proposé par l'Urssaf

La coopérative Accès SAP en quelques chiffres

La 1^{ère} coopérative de services à la personne en France

Plus de **15** ans d'expertise

Un réseau de plus de **8 500** professionnels,
avec le même objectif : vous satisfaire

Plus de **300 000** clients particuliers bénéficient du crédit
d'impôt en toute simplicité

Nous contacter



Un fonctionnement simple en 3 étapes

- 1 Nous intervenons pour entretenir votre domicile
- 2 Vous réglez la facture éditée par notre coopérative Accès SAP
- 3 Accès SAP vous envoie votre attestation fiscale en début d'année pour que vous puissiez justifier du crédit d'impôt sur votre futur avis d'imposition



Contactez la coopérative

☎ 01 83 94 14 94⁽¹⁾
✉ contact@acces-sap.com
📍 4 rue de la Bourse
75002 Paris

Suivez @Accès SAP sur



⁽¹⁾ du lundi au vendredi de 9h à 17h



Coopérative déclarée services à la personne sous
le numéro SAP532923984 depuis le 13/02/2012.

Bénéficiez de
50%*
de crédit d'impôt

sur nos prestations d'entretien de la maison
et travaux ménagers



Notre entreprise est adhérente
de la coopérative Accès SAP.

*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

Ne pas jeter sur la voie publique